

MAIRIE DE

82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-06-07

SEANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Date de la convocation : 29 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 05 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes du village, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 15

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LACAM Sébastien, RISPE Laurence, BOURNET Fabien, FORESTIÉ Edouard, CASTANIÉ Aïlice, CANTALOUBE Julie, SALAT Marie-Morgane

Absents excusés : 4

LOMBRAIL Sébastien donne pouvoir à ALBERT Mathieu – ROUMAGNAC Loïc donne pouvoir à PECQUENARD Caroline – BELDA Laure donne pouvoir à PAILLARES Bernard - LECOINTE Marie-Jeanne donne pouvoir à MAYMAT Philippe

Monsieur LORMIERES Philippe été élu secrétaire de séance.

Objet : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU GRAND MONTAUBAN - ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE SAINT-NAUPHARY

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°87/04/2026 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération en date du 16 avril 2026 portant composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Ainsi, la composition de la CLECT du Grand Montauban est la suivante :

- Le Président du Grand Montauban Communauté d'Agglomération
- 8 représentants de la Commune de Montauban,
- 1 représentant de la Commune de Montbeton
- 1 représentant de la Commune de Bressols
- 1 représentant de la Commune de Saint-Nauphary
- 1 représentant de la Commune de Corbarieu
- 1 représentant de la Commune de Léojac-Bellegarde
- 1 représentant de la Commune de Lacourt Saint Pierre
- 1 représentant de la Commune d'Escatalens
- 1 représentant de la Commune de Lamothe Capdeville
- 1 représentant de la Commune de Reyniès
- 1 représentant de la Commune de Villemade
- 1 représentant de la Commune d'Albefeuille-Lagarde

Il convient d'élire le représentant de la Commune de SAINT-NAUPHARY

Monsieur le Maire propose de procéder à ladite élection au scrutin public, et il propose que ce soit lui le représentant de la commune de Saint-Nauphary. ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- élire le représentant de la Commune de SAINT-NAUPHARY à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Montauban.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'élire Monsieur PAILLARES Bernard, représentant de la commune de Saint-Nauphary à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Montauban.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 06 juin 2026.

Le secrétaire,
LORMIERES Philippe.



Le Maire,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/06/2026
et publication ou notification
du 06/06/2026.
Le Maire

Bernard PAILLARES

